

# 3minutes.

*L'essentiel d'ameli.fr pour les médecins*

## # REGARD

PRÉVENTION ET DÉPISTAGE

**Docteur Jérôme  
Viguié : « Dosage du PSA :  
en l'absence de  
symptôme, un  
bénéfice/risque à bien  
peser avec son patient »**



Le dépistage systématique du cancer de la prostate par le dosage du PSA n'est pas recommandé chez l'homme asymptomatique. Le Docteur Jérôme Viguié, directeur du pôle santé publique et soins de l'Institut national du cancer (INCa) fait le point sur la problématique à l'occasion de l'action de sensibilisation lancée par l'INCa et l'Assurance Maladie, en collaboration avec le Collège de la Médecine Générale.

## # DÉCRYPTAGE

AIDE À LA PRATIQUE



**Tiers payant généralisé :  
des mesures concrètes  
pour réduire les rejets de  
paiement**

La généralisation progressive du tiers payant permettra aux assurés de bénéficier d'une dispense d'avance de frais sur la part obligatoire chez tous les professionnels de santé. En février 2016, l'Assurance Maladie et les organismes complémentaires ont présenté un rapport sur les modalités techniques de sa mise en œuvre. Avec un engagement fort de l'Assurance Maladie dès juillet 2016 : limiter les rejets de factures (actuellement 1 %), améliorer le suivi des paiements et offrir un service inter-régime d'appui au médecin...

## # EN IMAGES

### Diabète : examen du fond d'œil et bilan rénal

#### Examen du fond d'œil

Tous les 2 ans au moins  
(tous les ans, notamment pour  
les patients sous insuline ou  
mal équilibrés pour l'HbA1c)

**60 %** de patients  
diabétiques ont réalisé  
l'examen du fond d'œil  
au cours des deux  
dernières années  
(objectif ROSP : 80 %)\*

#### Bilan rénal

1 fois par an  
(dosage de la créatinine  
+ micro albuminurie)

**87 %**  
ont réalisé  
le dosage  
de la créatinine\*

**35 %**  
seulement ont réalisé  
la micro albuminurie\*

> EN SAVOIR +

\* Résultats issus des données de remboursement de l'Assurance Maladie émanant des 2,2 millions de patients diabétiques éligibles au service sophia pour l'accompagnement des malades chroniques. Période étudiée : du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour le bilan rénal ; du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015 pour l'examen du fond d'œil.

© L'Assurance Maladie

## # EN PRATIQUE

DROITS DES PATIENTS

### Autonomie des patients âgés : où trouver des informations de référence ?

Aides et allocations financières, solutions pour le maintien à domicile, solutions d'hébergement, soutien aux aidants, simulateur de calcul du reste-à-charge en EHPAD... le portail national pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches permet de s'informer pour orienter les patients confrontés de près ou de loin à une perte d'autonomie. Pour consulter le portail de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

## Médicaments de l'insuffisance pancréatique exocrine (MIPE) : quels sont les référentiels de prescription ?

L'insuffisance pancréatique exocrine (MIPE) peut être traitée avec deux médicaments d'enzymothérapie substitutive : Creon et Eurobiol. Ils sont indiqués au cours de la mucoviscidose, de la pancréatite chronique documentée en présence d'une stéatorrhée > 6 g/24, des résections pancréatiques céphaliques ou totales. Deux mémos validés par la Haute Autorité de santé (HAS) sont disponibles sur [ameli.fr](http://ameli.fr) précisant les recommandations de bon usage : « [Bon usage des médicaments de l'insuffisance pancréatique exocrine](#) » et « [Traitement des troubles dyspeptiques et fonctionnels intestinaux](#) »

### AIDE A LA PRATIQUE

## Accident du travail : comment bien établir le certificat médical initial (CMI) ?

Le certificat médical initial (CMI) est le document de référence à remplir et à télétransmettre à la caisse d'assurance maladie lorsqu'un patient est victime d'un accident du travail ou de trajet. Afin de faciliter son instruction rapide, il est essentiel que les « renseignements médicaux » du CMI soient d'emblée précisément renseignés. Les lésions sont à décrire en précisant la nature, le siège et la latéralité. Pour en savoir plus : [ameli.fr](http://ameli.fr)

**ameli.fr**

> VOTRE CAISSE

> ESPACE PRO

> VOTRE  
CONVENTION

> GÉRER VOTRE  
ACTIVITÉ

> EXERCER AU  
QUOTIDIEN

> VOUS FORMER  
ET VOUS  
INFORMER

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, [cliquez ici](#) pour vous désabonner.